



**ORTA ANADOLU HUBUBAT
BAKLİYAT YAĞLI TOHUMLAR
İHRACATÇILARI BİRLİĞİ**

Sayı: 79316202-TİM.OAİB.06.ARG3.2023/114-3129 **Ankara, 21/03/2023**
Konu: MADAGASKAR UN KORUNMA ONLEMİ SORUŞTURMASI

SİRKÜLER (H-2023)

İlgi: 03.03.2023 tarihli ve 2023/93-2466 sayılı Sirkülerimiz.

Sayın Üyemiz,

İlgide kayıtlı yazımızda belirtilen Madagaskar tarafından un ithalatına karşı başlatılan korunma önlemi soruşturmasına ilişkin Ticaret Bakanlığına ulaşan ayrıntılı şikâyet formu ile soru formu ekte sunulmuştur. Soru formunun Madagaskar tarafına iletilmesi için son gün 20 Nisan 2023 olup, dg.anmcc@gmail.com adresine iletebileceği ifade edilmektedir.

Bilgilerini rica ederim.

Musa DEMİR
Genel Sekreter

Ek: 1- Soru formu
2- Şikâyet formu

Ayrıntılı bilgi için: Mustafa Eken - Uzman Yrd.

Orta Anadolu İhracatçı Birlikleri Genel Sekreterliği

Ceyhan Atuf Kansu Cad. No: 120

06520 BALGAT ANKARA

Tel : (312) 447 27 40 Faks : (312) 446 96 05 - 447 01 80

e-posta : info@oai.org.tr / www.oai.org.tr





KOBAMA
Koba Malagasy

**REQUETE A L'ATTENTION DE L'ANMCC
SOLLICITANT LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR
LES IMPORTATIONS DE FARINE**

PREAMBULE

Le démarrage de la LMOI comme la reprise de KOBAMA se trouvent dans un contexte de la politique d'industrialisation à grande échelle prônée par la gouvernance actuelle du pays. Elle vise notamment à relever le défi de produire localement ce dont les Malagasy auront besoin. La farine constitue l'un des produits phares de grande consommation priorisés pour cet objectif de politique économique. De différentes mesures ont été prises à cet effet qui a abouti au démarrage de la production. Le résultat semble prometteur à la deuxième année d'activité car la production domestique arrive à couvrir près de 42% de la demande nationale. Cependant, avant que la branche de production nationale trouve l'équilibre, elle se sente rapidement menacée par la reprise des importations massives, notamment après la levée progressive des mesures de restriction liées au covid 19 qui a perturbé l'approvisionnement et la chaîne logistique à l'échelle internationale. Bien que certains pays aient restreint leurs exportations depuis le début de la guerre en Ukraine, les importations de farine à Madagascar ne cessent pas d'augmenter avec des origines très diversifiées. Cette situation inquiète profondément la branche de production nationale, qui pourrait la remettre dans une situation chaotique à l'absence de mesure gouvernementale. D'où l'intérêt particulier de la présente requête.

I. IDENTIFICATION DU REQUERANT

Les requérants sont la société LES MINOTERIES DE L'OCEAN INDIEN SA (LMOI SA) et la société LES MOULINS DE MADAGASCAR INDUSTRIES (LMMI SA) :

- La société LES MINOTERIES DE L'OCEAN INDIEN SA (LMOI SA)

Forme juridique : Société Anonyme

Numéro d'Identité Fiscale : 4002 662 631

Siège social : Lot 062 B Bis Ambohibao Antehiroka Ambohidratrimo

Activités principales : Exploitation de moulins industriels et production et commercialisation de la farine de blé tendre avec ses sous-produits.

Lieu d'exploitation : Minoterie LMOI -Tanambao Verrerie, Fokontany Parcelle 21/71 501 Toamasina

- La société LMMI SA

Forme juridique : Société Anonyme

Numéro d'Identité Fiscale : 2005614306

Siège social: Lot K7 140 Mamory Ivato, Antananarivo

Activités principales : Exploitation de moulins industriels et production et commercialisation de la farine de blé tendre avec ses sous-produits.

Lieu d'exploitation : Usine KOBAMA Andranomanelatra Antsirabe II

La KOBAMA SA est la première minoterie à Madagascar opérationnelle depuis Octobre 1982. Elle a suspendu ses activités au mois de Mars 2017 pour préjudice grave causé par les importations de farine. La gestion de la minoterie a été reprise par LMMI depuis Juillet 2021.

II. INFORMATIONS SUR LES PRODUITS

2.1 PRODUITS OBJET DE LA REQUETE

a. Identification du produit

Le produit visé par la présente requête est la farine de blé, importée à Madagascar sous le code du système harmonisé 1101.00 00 intitulé : « Farines de froment (blé) ou de méteil » du tarif de douanes. Elle est conditionnée en sac en papier, sacs de polypropylène tissé ou autres pouvant contenir jusqu'à 50Kg de produit. Elle peut être mise en vente en vrac par unité de grammage chez les détaillants du marché domestique.

La **farine de froment**, aussi appelée **farine de blé tendre** est aujourd'hui très répandue dans la cuisine occidentale : riche en [fibres](#) et minéraux, elle s'utilise de multiples façons. Le froment est le nom générique donné à diverses variétés de blés comme le blé tendre dur et l'épeautre.

b. Caractéristiques du produit

La farine de blé tendre ou farine boulangère est une poudre impalpable lisse ou légèrement granuleuse, fluide au toucher, de couleur Blanche, homogène, sans particules foncées, rougeâtres, jaunes et exempte de colorations et de tonalités étrangères qui peut être en plusieurs types, allant de T45 à T150 : de la plus fine à la plus grossière selon l'utilisation souhaitée. Ainsi, les caractéristiques chimiques de la farine de blé sont montrées dans le tableau suivant :

Composition chimique d'une farine de Blé		
Amidon	68 à 72 %	Glucides complexes
Eau	15 à 16 %	
Gluten	10 à 12 %	Protides
Sucre	1 à 2 %	Glucides simples
Matières grasses	1,2 à 1,4 %	Lipides
Matières minérales	0,5 à 0,6 %	
Cellulose	traces	
Vitamines B, PP, E		

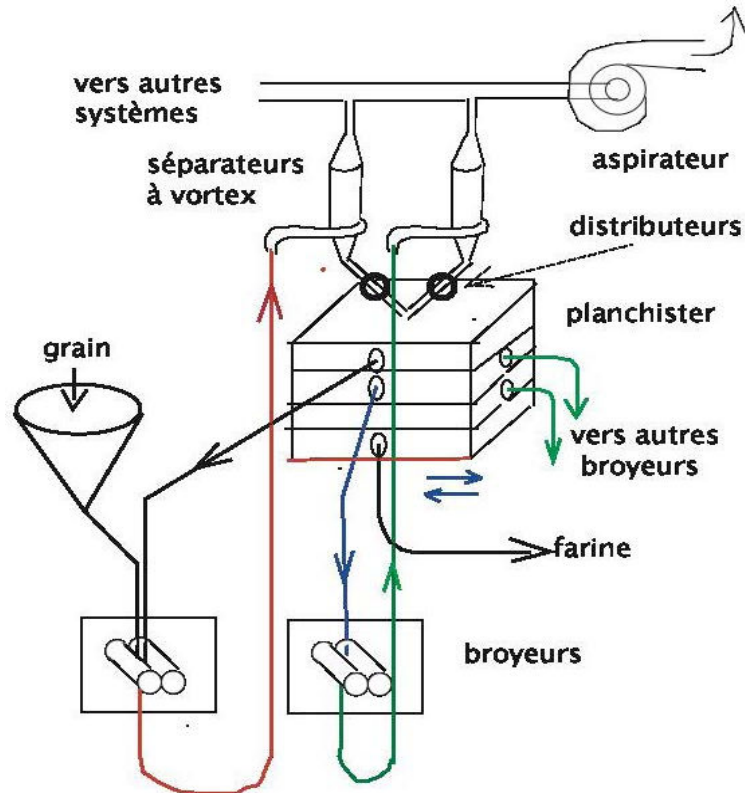
c. Origine et provenance du produit

Les importations de farine de blé sont principalement issues de l'Inde ; de l'Egypte ; de la Turquie et de la Russie. Pour l'année 2022, l'Inde est le premier pays exportateur de farine vers Madagascar avec une part de 63%, suivi de l'Egypte, de la Turquie et de la Russie avec des parts respectives de 19% ; 12% et 6% dont l'ensemble constitue 99% du volume total des importations. Parmi les pays exportateurs, on compte également l'île Maurice ; la France et l'Allemagne.

d. Processus de fabrication

La farine de blé est obtenue par le broyage des grains de blé en séparant l'enveloppe de l'amande farineuse, une succession de broyage et de tamisage est alors requise afin d'obtenir une farine pure, fine et tendre. Le blé est écrasé par des cylindres. Puis la farine est obtenue après tamisage à l'aide des plansichters. Les grains de blé vont passer à travers 5 machines de broyage à cylindres cannelés, chacune ayant des cannelures de plus en plus fines permettant de broyer plus finement.

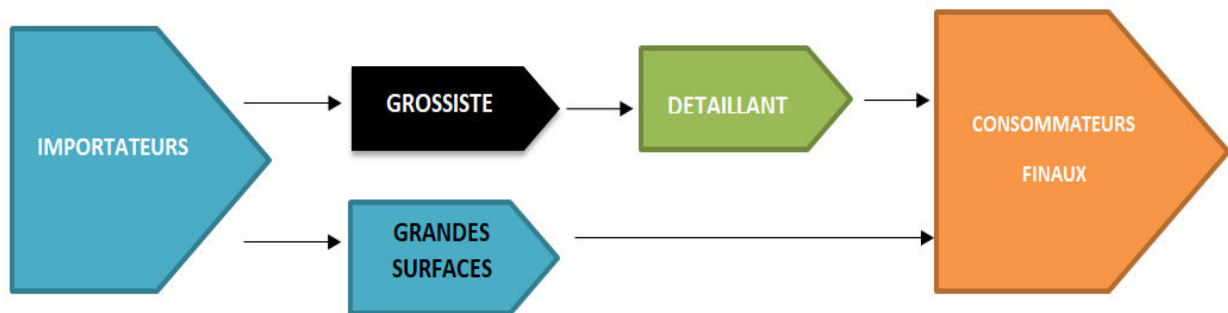
Le processus de fabrication de farine de blé est établi comme suit :



Source: <https://fdmf.fr/les-moulins-de-pangon-a-limans-alpes-de-haute-provence/>

e. Circuit de distribution :

Le circuit de distribution de farine de blé importée dans les différentes localités de Madagascar est représenté comme suit :



Une fois les produits dédouanés et livré auprès des importateurs, la marchandise est fournie aux grossistes avant d'être distribuer aux détaillant/consommateurs finaux.

f. Utilisation du produit :

La farine de blé tendre sert principalement à fabriquer du pain, de la pâtisserie, de la biscuiterie et à épaissir les sauces.

Elle sert également d'ingrédients dans diverses préparations culinaires. Le produit n'est donc pas utilisé que pour les professionnelles de la gastronomie mais aussi auprès de différents ménages. Étant donné que la farine ne peut être consommée en l'état, ce produit requiert une cuisson selon la confection de recette souhaitée par l'utilisateur, en utilisant différents additifs et/ou assaisonnement à savoir l'eau, la levure, le sel, le sucre, beurre, fines herbes, etc...

g. Producteurs/ Exportateurs étrangers du produit objet de la requête

Par le tableau suivant sont indiqués les principaux exportateurs de farine de blé vers Madagascar identifiés selon les données de la douane Malagasy:

N°	NOM EXPORTATEUR	PAYS D'ORIGINE
01	MILANO PASTA DMCCJUMERIAH LAKES TOWER	EGYPTE
02	THAKKAR EXIMRAJDEV STREETSANGANWA CHOWKRAJKOT	INDE / TURQUIE
03	UNSAN-UN SANAYI VE TICARET ANONIM SH9 MAYIS MH	TURQUIE / RUSSIE
04	AVIDA PTE LTD	EGYPTE/ INDE / TURQUIE
05	MAMTA HYGIENE PRODUCTS PVT LTDBAMAJI CHOWK	INDE
06	ASFIVE AGRO PRIVATE LIMITED ROOM	INDE
07	ANJANI AGRO12B UDHYOG NAGAR NAVLAKHAINDURE	INDE
08	AASTHA FOODSTUFF INTERNATIONAL FZESAIF EXECUTIVE	INDE
09	FINEO PRIVATED	TURQUIE / INDE
10	GLOBAL TRANSIT	INDE

Source : Données Douane

h. Importateurs du produit objet de la requête

Les dix principaux importateurs de farine à Madagascar sont :

N°	NOM IMPORTATEUR	PAYS D'ORIGINE
01	HABIBO MILLS	EGYPTE / TURQUIE/ RUSSIE/ INDE
02	NOSIMA SARLU	INDE
03	ETS RAVINTSARA SARLU	INDE/ RUSSIE
04	LORD GENERAL TRADING SARLU	INDE/ EGYPTTE/ TURQUIE/ EMIRAT ARABE UNIS
05	SOCIETE PRINCE IMPORT EXPORT SARLU	INDE/TURQUIE
06	SOCIETE ALPHA EXIM MADAGASCAR SARL	INDE/TURQUIE
07	SOCIETE AARIV EXIM SARL	INDE
08	JB SA	TURQUIE/ EGYPTTE/ INDE
09	VRUNDAVAN SARL	TURQUI / INDE
10	UCODIS	INDE

Source : Données Douane

2.2 : PRODUITS NATIONAUX SIMILAIRES OU DIRECTEMENT CONCURRENTS

La similarité entre les produits importés et les produits fabriqués localement est établie sur plusieurs points.

- **Utilisation finale :** Les farines exportées et fabriquées à Madagascar ont la même finalité pour les utilisateurs finaux dans la préparation des recettes assaisonnées ou non avec du sucre et du sel. Le produit est surtout utilisé par les boulangers, pâtisseries, et restaurateurs, mais aussi utilisé dans différents ménages pour divers préparations alimentaires.
- **Les apparences physiques** sont identiques sous plusieurs aspects, telles : la forme, la couleur, l'emballage, l'étiquetage et le poids. Les produits vendus sur les étalages sont présentés sous forme de granule plus ou moins fine, d'une couleur blanche légèrement crème. Quant à

l'emballage, celui-ci indique la dénomination du produit (farine de blé), la liste des ingrédients et additifs, la masse de la marchandise, ...

- **Le processus de fabrication** et de distribution sont aussi similaires. L'obtention de produit suit la même étape pour les produits locaux et importés. Une fois les produits transformés mis en emballage ou arrivés auprès des magasins de stockage des importateurs, le circuit de distribution suit le même acheminement avant d'arriver aux consommateurs finaux.

D'après tous les éléments établis ci-dessus, ces produits ne se distinguent que par leurs origines géographiques et leurs marques de fabrication. Les consommateurs perçoivent la farine de blé produite localement et celle importée de la même manière, c'est-à-dire, qu'elles sont identiques et de la même qualité. Ces produits sont alors jugés similaires et directement concurrents sur le marché intérieur.

III- ACCROISSEMENT DES IMPORTATIONS DES FARINES

3.1 EVOLUTION EN TERMES ABSOLUS DES IMPORTATIONS DES FARINES

Le tableau suivant montre l'évolution en termes absolus des importations de farine à Madagascar.

Année	2020	2021	2022
Importations (en kg)	165 920 116	144 202 622	185 830 530
Indice	100	87	112

Source : Données de la Douane Malgache

Le tableau nous montre une augmentation significative de la farine importée environ 20 millions kilogramme soit une hausse de 12 points d'indice en 2022 par rapport à l'année de base. L'impact économique de la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ont suscité une crainte d'insécurité alimentaire mondiale, en particulier pour le blé et la farine dont de nombreux pays ont imposé des restrictions commerciales en 2021. Pourtant, ces impacts ne présentent pas une baisse significative sur le volume importés car les importations de l'Egypte sont remplacées par celles de l'Inde en 2022.

En précisant qu'Egypte a été le principal exportateur de farine vers Madagascar jusqu'en juin 2021 suite à l'interdiction de l'exportation de ce produit. Cette situation a profité à l'Inde qui est devenu le premier exportateur de farine vers Madagascar en 2022. En effet, ce pays est revenu sur le marché mondial de farine de blé après une certaine période de restriction de l'expédition de ces produits. Cela démontre l'augmentation de l'importation de farine en 2022 par rapport à l'année précédente et par rapport à l'année de base même.

De plus, l'Egypte prévoit une augmentation de matière première à partir de l'achat de blé Serbe en février 2023¹. Ceci présente une menace pour les industries locales face à la possibilité de l'accroissement des importations de farine de blé à partir de cette année en provenance de l'Egypte.

¹ <https://www.agenceecofin.com/cereales/0902-105333-egypte-l-executif-conclut-un-accord-pour-l-importation-de-blé-serbe#:~:text=En%202022%2C%20le%20pays%20a,millions%20de%20tonnes%20par%20an.>

3.2 EVOLUTION EN TERMES RELATIFS DES IMPORTATIONS

Par rapport à la production nationale, les importations des farines se présentent comme suit :

ANNEE	2020	2021	2022
IMPORTATION/PRODUCTION	100	27	44

Source : Données de la Douane et des producteurs nationaux

Comparé à l'année 2021, on constate une augmentation relative de 17 points d'indice des importations pour l'année 2022. Cette situation s'explique par l'augmentation massive des importations de farine pour cette année accompagnée de la diminution brusque de la production nationale.

3.3 EVOLUTION DES CIRCONSTANCES IMPREVUES

Le changement de la configuration des exportations de farine suite à la pandémie et la guerre en Ukraine constitue des impacts sur les importations de farine dans les pays Africains comme Madagascar. A titre d'illustration, l'Inde, deuxième producteur mondial de blé (110 millions tonnes) et premier exportateur de farine vers Madagascar en 2022, consommait auparavant presque entièrement sa production. Venu sur le marché mondial de la farine, elle a même privilégié l'exportation de farine en octroyant une franchise de droit à l'importation de blé uniquement aux transformateurs ayant engagé à exporter. Son exportation de farine de blé a bondi de 200% entre avril et juillet 2022 seulement par rapport à l'année précédente². De surcroît, le flamber des cours mondiaux de blé a encouragé les agriculteurs à augmenter les surfaces implantées, avec des variétés à hauts rendements. Par conséquent, le directeur de l'Institut indien de recherche sur le blé et l'orge, a annoncé que la prochaine récolte indienne de blé devrait dépasser 112 millions de tonnes³.

En outre, la guerre entre l'Ukraine et la Russie a bouleversé le marché mondial de blé dont dépend fortement celui de la farine. En effet, représentant en total 30% des exportations mondiales de blé, la Russie en était le plus gros exportateur et l'Ukraine se trouvait en cinquième position en 2021/ 2022⁴. La guerre y a interrompu la production et l'exportation. Cette situation a eu un impact direct sur leurs principaux pays d'exportations, notamment la Turquie et l'Egypte qui en importe aussi bien pour leur consommation locale que pour l'exportation de farine.

Etant un pays parmi les plus grands importateurs de farine de blé, la diversification des sources d'approvisionnement est de plus en plus une priorité en particulier depuis le début du conflit Russe-Ukraine ; qui est la raison pour laquelle, il vient de signer un accord pour l'achat de blé serbe à la suite d'une rencontre qui s'est tenue le mercredi 8 février 2023 au Caire entre le Ministre de l'Approvisionnement et du Commerce intérieur et le président de la Serbie⁵.

Les données sur la production de blé au niveau mondial met en évidence que celle-ci n'a pas diminuée en dépit de la crise sanitaire et la guerre en Ukraine.

² <https://www.commodafrica.com/20-10-2022-linde-revient-sur-le-marche-mondial-de-la-farine-de-ble>

³ <https://www.terre-net.fr/exportations-de-cereales/article/223579/en-inde-la-recolte-2023-de-ble-s-annonce-record>

⁴ <https://fr.statista.com/statistiques/550220/pays-exportateurs-de-ble-farine-de-ble-et-de-produits-de-ble-monde/>, publié le 15 Août 2022

⁵ <https://www.agenceecofin.com/cereales/0902-105333-egypte-l-executif-conclut-un-accord-pour-l-importation-de-ble-serbe#:~:text=En%202022%2C%20le%20pays%20a,millions%20de%20tonnes%20par%20an>

Saison	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022*
Production (en millions de tonnes)	735	761.5	774,4	780,6

Source: Statista Research Department, 28 févr. 2022

* : *prévision*

Pour le cas de Madagascar, malgré la diminution des importations égyptiennes découlant de cette limitation, d'autres pays ont rapidement exporté vers le pays pour combler ce recul. C'est ainsi que le volume des importations est resté important en 2022, menaçant par la même occasion les producteurs locaux.

IV- DOMMAGE GRAVE

Le dommage grave subi par la branche de production nationale est démontré par l'évolution de nos indicateurs de performance. En effet, ce sont des facteurs pertinents qui influent la situation de la branche de production nationale, à savoir les volumes de production et de vente ; la part de marché ; l'évolution des stocks ; la productivité ; la capacité de production ; le coût de revient ; l'évolution des prix et le résultat de l'entreprise.

4.1 PRODUCTION

Le tableau suivant montre l'évolution annuelle du volume de production des deux unités durant la période d'étude allant de 2020 à 2022 :

ANNEE	2020	2021	2022
Volume de Production (Indice)	100	323	255

L'année 2020 est l'année de démarrage de production de la BPN. Elle n'en concerne que quelques mois d'activité seulement qui n'est pas comparable à celle de 2021. C'est à partir de l'année 2021 que nous avons pu faire tourner nos unités de production durant toute l'année. Cependant, à cause de la reprise des importations, bien qu'ils soient encore largement en dessous de la capacité de production, le volume de production a brusquement baissé en 2022. La baisse a atteint 68 points d'indice par rapport au volume de 2021.

4.2 VENTES ET PART DE MARCHE

a. Volume des ventes

Par le tableau suivant est indiquée l'évolution du volume des ventes de la branche de production nationale de farine de 2020 à 2021.

ANNEE	2020	2021	2022
VOLUME VENTE (Indice)	100	340	265

L'évolution des volumes de vente suit celle de la production. En général, les industries productrices de farine n'arrivent pas à écouler la totalité de notre production pendant la période d'étude considérée.

Les consommateurs ont commencé à opter progressivement pour la farine produite localement depuis 2020. Puis en 2021, nos ventes ont franchi le cap des 100 000 tonnes. Cependant, le volume de vente a diminué en 2022 par rapport à l'année précédente à cause de l'accroissement de volume des importations ainsi que leurs prix très compétitifs.

b. Part de marché

ANNEE	2020	2021	2022
Part du marché de la BPN (Indice)	100	270	196

D'après le tableau ci-dessus, le marché local de farine est dominé par les produits importés. En général, la part de marché des producteurs locaux n'arrive pas à atteindre la moitié de la consommation totale. Avec une part insignifiante de 15% en 2020, la branche de production a pu augmenter de 42% cette part pendant sa phase de croissance en 2021. Par contre, en 2022 l'accroissement massif des importations de farine a freiné la vente de la branche de production nationale, c'est pourquoi la part de marché de LMOI et LMMI est fortement descendue à 30%.

4.3 STOCK

ANNEE	2020	2021	2022
STOCK	100	169	264

Ce tableau indique que la branche de production nationale de farine rencontre des difficultés pour vendre nos productions. Avec un stock annuel moyen de plusieurs milliers de tonnes, ce problème s'est aggravé en 2022 car la hausse du volume stocké est de 95 points d'indice.

4.4 EMPLOI ET PRODUCTIVITE

ANNEE	2020	2021	2022
PRODUCTIVITE (kg/personne)	100	179	147

Pour soutenir la hausse de la production, les entreprises a dû renforcer notre capital humain en recrutant plus d'ouvriers mais aussi des personnels d'encadrement.

En 2022, la productivité a été réduite par rapport à l'année précédente, ce qui peut s'expliquer par la baisse du volume des farines fabriquées pour cette année. La production a diminué à cause de l'accroissement massif du volume d'importation qui occupe le marché local, ainsi la productivité des employés suit cette tendance comparée à l'année 2021.

4.5 UTILISATION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION

ANNEE	2020	2021	2022
TAUX D'UTILISATION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION	100	323	255

Le tableau illustre qu'en général, la capacité de production est exploitée en dessous de sa moitié durant la période d'étude. En moyenne le taux d'utilisation de la capacité est de 29% durant les trois dernières années. Dans des conditions normales et afin d'utiliser la capacité maximale des moulins, l'usine tourne 24h/7. En effet, la production peut être augmentée sans investissements supplémentaires. Toutefois, il faut que le volume de vente suive la cadence de production pour éviter

un sur-stockage des produits finis dans nos magasins. L'utilisation de la capacité a diminué en 2022 par rapport à l'année précédente car les usines doivent parfois arrêter de produire car les sacs de farines remplissaient les magasins à cause d'un niveau de vente assez faible.

4.6 COUT DE REVIENT

ANNEE	2020	2021	2022
COUT DE REVIENT (Indice)	100	110	140

La consommation de blé et d'autres matières premières constituent 90% des coûts de revient de la farine locale. Ce qu'il faut noter c'est que le coût de production globale est distribué entre la farine (72%) et le son de blé (26%). Le son de blé est vendu à perte ce qui implique que la marge gagnée sur la farine est en grande partie absorbée par les pertes générées sur le son de blé. Alors, le coût de revient a augmenté aussi chaque année selon le tableau, durant les trois dernières années allant de 10 points d'indice de plus en 2021 jusqu'à 40 points d'indice en 2022.

4.7 RESULTAT

ANNEE	2020	2021	2022
RESULTAT NET (Indice)	100	117	60

Le résultat de l'année 2020 est plutôt bon vu car le prix des matières premières était encore abordable durant cette année malgré le COVID et l'augmentation du fret. Par contre, en 2021 le résultat quoiqu'en hausse en comparaison avec celui de 2020, reflète l'accroissement du coût de matières premières consommées. Ainsi, malgré une légère augmentation de 17 points d'indice en 2021, le résultat net pour l'année 2022 a fortement diminué de 57 points d'indice par rapport à l'année précédente.

V- LIEN DE CAUSALITE

5.1 EFFETS DE L'ACCROISSEMENT DES IMPORTATIONS

L'accroissement des importations du produit considéré est la cause incontestable des dommages que subissent les producteurs nationaux. Les indicateurs économiques des deux producteurs domestiques prouvent cette affirmation. Les importations, malgré la grande capacité de production de la branche de production nationale qui est le double du volume de produit importé pour la première année d'étude, est une somme conséquente. On peut avancer que les producteurs nationaux de farine n'arrivent à exploiter que seulement 33% de sa capacité de production, et même si on a ressenti une nette amélioration de l'utilisation de cette capacité en l'année 2021, celle-ci a chuté l'année suivante. Le chemin vers l'exploitation progressive de la capacité de production reste incertain.

5.2 AUTRES FACTEURS DE DOMMAGE GRAVE

a) Contraction de la demande

La consommation nationale de farine de blé évolue à figure de dent de scie, et cela pour les produits fabriqués localement additionnés aux importations. La demande de ce produit sur le marché demeure toujours effective mais n'est pas profitable aux producteurs nationaux car la part de marché s'est vue

réduite durant la dernière période d'étude. Aussi, celui des importations dépasse largement la moitié de la consommation locale, la concurrence avec les produits importés est rude.

b) Technologie utilisée et qualité du produit

Les unités de production utilisent des machines performantes et modernes qui sont tout à fait capable de produire de la farine en quantité et en qualité pour la population Malagasy. Les deux fabricant de farine assurent une valeur sûre quant à la distribution de la marchandise dans toute l'île.

La similitude des produits nationaux à ceux des produits importés nous conduit à témoigner la qualité des farines de blé commercialisées sur le territoire national. La technologie utilisée à Madagascar dans la fabrication du produit concerné offre des produits de qualité et surtout des produits frais pour les consommateurs locaux.

c) Concurrence entre les producteurs nationaux

Tel indiqué précédemment, LMOI et KOBAMA sont les seuls producteurs de farine locaux. A titre de rappel, KOBAMA la première industrie productrice de farine de blé a cessé sa production de 2017 à 2018, a repris son activité en 2019. Tandis que LMOI pour sa part a repris ses activités en 2019 jusqu'à nos jours. Vue cette situation et face aux parts de marché éloignées des produits importés et domestiques, il est difficile d'avancer que la concurrence interne est la raison de la recrudescence de notre situation. De plus, étant localisées dans deux différentes zones exilées l'une à l'autre, seule la concurrence avec les produits importés fait obstacle pour les deux industries locales.

d) Résultats à l'exportation

La farine de blé fabriquée localement est destinée entièrement au marché domestique pour le moment. Aucun d'entre nous n'exporte le produit jusqu'à présent. Il est encore difficile de s'aventurer dans le commerce extérieur du produit concerné si le commerce interne connaît encore des failles. Le non performance à l'export n'est aucunement la cause du dommage grave que nous subissons.

Aussi, la situation avancée précédemment ne permet pas d'exclure les importations en tant qu'unique et principale cause de dommage grave que subissent les deux producteurs domestiques de farine de blé.

VI- CONCLUSION

Les minoteries de l'Océan indien et KOBAMA se sont investis dans la production et la commercialisation de farine de blé afin d'offrir des produits frais et de qualité aux consommateurs locaux. Notre opérationnalisation atteste de l'engagement dans l'industrialisation de Madagascar et par ailleurs de contribuer au développement du pays. Cela étant, l'omniprésence des produits importés affecte fortement la branche de production nationale qui n'arrive pas à exploiter largement la capacité de production des unités de production. Il est aussi à rappeler que les investissements ainsi que les prévisions entrepris par LMOI et KOBAMA est une opportunité pour Madagascar afin d'affirmer son auto-indépendance en farine et dont ce produit pourraient être exportés à l'avenir dans les pays voisins. Il est donc primordial d'accorder une attention particulière aux importations de farine à

destination de Madagascar afin d'appliquer une mesure de d fense commerciale pour la protection de la branche de production nationale de farine.



MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION
AUTORITE NATIONALE CHARGEE DES MESURES CORRECTIVES COMMERCIALES
(ANMCC)

**QUESTIONNAIRE D'ENQUETE POUR LA MISE EN ŒUVRE
DES MESURES DE SAUVEGARDE SUR LES IMPORTATIONS
DE FARINE A MADAGASCAR**

* * * * *

**Questionnaire destiné aux producteurs et/ou exportateurs de
farine vers Madagascar**

CE QUESTIONNAIRE DOIT ETRE RENDU AVANT LE : 20 avril 2023

Personne chargée du dossier au sein de l'ANMCC :

Nom	Qualité	Tél.	E-mail
HASINIAINA Josée Rosina	Chef du Service des Sauvegardes	+261 34 05 441 57	servicesauvegarde@anmcc.mg

INSTRUCTIONS GENERALES

- 1- Veuillez remplir le présent questionnaire d'une manière claire et lisible avec des pièces à l'appui.

Les informations doivent être compilées dans la mesure du possible à partir des bilans annuels et des enregistrements comptables tenus par votre entreprise.

Ne laissez aucune question ou partie sans réponse. Dans le cas où les données sont indisponibles, il sera expressément marqué « indisponible » ou « néant ».

- 2- Toutes les informations peuvent être sujettes à des vérifications. Ainsi, tout document de soutien, y compris les fiches de travail, doit être préservé pour vérification par les agents de l'ANMCC.

- 3- Spécifier les unités de mesures utilisées et si nécessaire, les facteurs de conversion.

- 4- Ce questionnaire servira de base pour déterminer si l'application de la mesure de sauvegarde est nécessaire ou non.

Des observations de votre part pourront également être envoyées à l'ANMCC jusqu'à la phase de détermination finale.

- 5- Présentez la réponse au questionnaire en deux versions (deux documents distincts) :

- **confidentielle** : comporter la mention « confidentiel »
- **non confidentielle** : contenant un résumé non confidentiel des renseignements ayant un caractère confidentiel

Exemple :

Dans la version confidentielle :

Année	2018	2019	2020	2021
Production (en tonne)	4 000	3 500	4 200	4 300

Dans la version non confidentielle :

Année	2018	2019	2020	2021
Production (indice)	100	87,5	105	107,5

Les renseignements confidentiels ne seront pas dévoilés sans l'autorisation expresse de la partie qui les a fournis. Les données contenues dans la version non confidentielle seront rendues « publiques » et peuvent être consultées par toute partie intéressée.

Lorsqu'une page ou un document transmis ne comporte pas de mention concernant sa confidentialité, il sera considéré comme non confidentiel.

- 6- Tous les renseignements peuvent être fournis en version imprimée et/ou numérique. La version électronique du présent questionnaire peut être demandée à l'ANMCC.

- 7- En cas de besoin d'assistance au remplissage du questionnaire, veuillez contacter l'ANMCC.

QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

SECTION I : IDENTIFICATION DU PRODUIT OBJET DE L'ENQUETE

1. Produit objet de l'enquête

Le produit considéré est **la farine** relevant du code : **SH 11010000** du tarif des douanes de Madagascar.

2. Veuillez fournir une comparaison entre les farines que vous exportez vers Madagascar avec celles fabriquées localement et vendues sur le marché domestique de Madagascar. Veuillez décrire toutes les éventuelles différences entre les deux produits, y compris les différences dans toutes les spécifications techniques applicables ou normatives¹ (national ou international), marchés de destinations, canaux de distribution, dimensions, utilisations, fonctions, prix, processus productif, approvisionnement, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

¹ Fournir, si possible, catalogues ou documentation techniques

SECTION II : IDENTIFICATION DE VOTRE ENTREPRISE

Nom ou raison sociale :

Forme juridique :

N° du Registre du Commerce :

N° d'Identification Fiscale :

Coordonnées

Adresse :

Tel :

E-mail :

Personne chargée du dossier à contacter en cas de besoin

Nom et prénom :

Qualité :

Tél :

E-mail :

Lieu de production/ d'activité :

Date de début d'activité d'exportation de farine :

Structure de l'entreprise :

Dresser un tableau ou un diagramme montrant la structure hiérarchique et organisationnelle de l'entreprise ou groupe d'entreprises tout en mettant en évidence les entreprises impliquées dans la production, distribution, ventes, exportations ou autres opérations en relation avec les farines.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Chiffre d'affaires total en 2022 : (Unité monétaire à préciser)

SECTION III : INFORMATIONS CONCERNANT LES FARINES

(FARINE UNIQUEMENT)

1. Evolution de la production, de la capacité de production, du stock, des employés et de la consommation nationale de farine :

Année	2020	2021	2022	Prévision 2023
Production (en tonne)				
Capacité de production (en tonne)				
Stocks en volume (en tonne)				
Stocks en valeur*				
Employés (en fin de période)				
Consommation nationale (en tonne)				

*Unité monétaire à préciser

2. Evolution des ventes de farine :

Années	Ventes locales de l'entreprise		Exportations de l'entreprise vers Madagascar		Exportations aux pays tiers	
	Volume (en tonne)	Valeur (Unité monétaire à préciser)	Volume (en tonne)	Valeur (Unité monétaire à préciser)	Volume (en tonne)	Valeur (Unité monétaire à préciser)
2020						
2021						
2022						

*HT et net de tout rabais, remise et ristourne

3. Relevé des transactions des exportations de farine vers Madagascar, transaction par transaction de 2020 à 2023 selon le modèle ci-après (Vous pouvez fournir en annexe) :

Marque	SH du produit	N° de la facture	Date de la facture	Prix unitaire* (Unité monétaire à préciser)	Volume (en tonne)	Valeur (Unité monétaire à préciser)	Client
...							

* HT et net de tout rabais, remise et ristourne

4. Exportations prévisionnelles de farine vers Madagascar :

	2023	2024	2025	2026
Quantité (en tonne)				
Valeur (Unité monétaire à préciser)				

5. Autres renseignements pertinents à communiquer à l'autorité chargée de l'enquête

.....
.....

SECTION IV : OBSERVATION CONCERNANT L'EVENTUELLE APPLICATION D'UNE MESURE

Pour les prochaines années, quels seront les impacts sur votre activité si une mesure de sauvegarde est imposée aux importations de farine à Madagascar? Ou dans le cas contraire si aucune mesure de sauvegarde n'est appliquée ? Veuillez expliquer votre point de vue.

.....
.....

SECTION V : ANALYSE DE LA REQUETE DE LA BRANCHE DE PRODUCTION NATIONALE.

Veuillez fournir vos commentaires et observations concernant les éléments de la requête suivants :

1. Accroissement des importations :

.....
.....
.....

2. Dommage grave :

.....
.....
.....

3. Lien de causalité entre l'accroissement des importations et le dommage grave :

.....
.....
.....

4. Remarque générale sur la requête

.....
.....
.....

5. Observations par rapport à l'ouverture de l'enquête et l'application de la mesure de sauvegarde provisoire

.....
.....
.....

NB :

- Les réponses au questionnaire ainsi que tous documents communiqués à l'ANMCC devront être exprimés en langue française. Les documents dans d'autres langues devront être accompagnés d'une traduction française.
- Tous les renseignements peuvent être fournis en version imprimée et/ou version électronique à l'adresse : dg.anmcc@gmail.com / tel : +261 34 05 441 41 et/ou servicesauvegarde@anmcc.mg

Lieu, Date

Signature et cachet